



Conseil d'administration du 19 novembre 2020

Délibération n° 2020/62

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Saint-Julien-des-Landes et la communauté de communes du Pays des Achards

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet EcoQuartier de l'ilot « La Bassetière » approuvée par le Conseil d'Administration du 16 mai 2019,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de Saint-Julien-des-Landes, la communauté de communes du Pays des Achards et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant la réalisation d'un projet EcoQuartier de l'ilot « La Bassetière ».
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

24 NOV. 2020

COURRIER ARRIVÉ